



Communiqué de presse

Date: 22.08.2019

Il passe la frontière en douce avec des girolles dans son fourgon

Un ressortissant turc a tenté d'importer frauduleusement une cargaison de champignons frais provenant de France en empruntant le passage frontière inoccupé de L'Auberson. Il circulait par ailleurs sans permis de conduire.

Le 10 août dernier, lors d'un contrôle effectué en soirée à proximité du passage frontière de L'Auberson (VD), une patrouille mobile de l'Administration fédérale des douanes (AFD) a procédé au contrôle d'un conducteur turc, âgé de 44 ans et vivant en France, au volant d'un véhicule utilitaire, immatriculé en France.

Ils ont d'abord constaté qu'il conduisait sans permis de conduire. Lors de l'inspection du fourgon, le personnel de l'AFD a découvert que 350 kilogrammes de girolles d'une valeur de plusieurs milliers de francs se trouvaient dans l'habitacle. Le conducteur a dû s'acquitter d'une amende de plusieurs centaines de francs et a été remis à la Police cantonale. La marchandise a été acheminée vers son pays d'origine.

Légende photos (AFD) : Les girolles étaient conditionnées pour la vente.

Renseignements:

Donatella Del Vecchio, porte-parole pour la Suisse romande
058 480 86 67, donatella.delvecchio@ezv.admin.ch